

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
SEANCE DU 31 Août 2009.

L'an deux mille neuf, le trente et un Août à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la BATIE-NEUVE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire – Joël BONNAFFOUX.

Membres en exercices : 18
Membres présents : 14
Membres ayant donné pouvoir : 4
Membres absents : 0

Date de convocation : 18/08/2009

Présents : BONNAFFOUX Joël, ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BINET Marie-Noëlle, BOISSET Benjamin, BONNET Jean-Pierre, BREARD Jean-Philippe, COLLETTE Paul, DE SANTINI Alain, DUBOS Alain, GOYET Alain, SARRAZIN Sylvie, SEIMANDO Mylène, VALLANTIN Bernard.

Membres ayant donné pouvoir:

- DORE Maxime, ayant donné pouvoir à BONNAFFOUX Joël

A été élue secrétaire de séance : SEIMANDO Mylène.

Monsieur le Maire commence la séance par l'approbation du compte rendu du dernier conseil. Après une remarque de Juliette BAILLE concernant une faute de frappe, le PV est approuvé à l'unanimité.

Joël BONNAFFOUX donne ensuite la parole à Alain DE SANTINI pour ce qui concerne l'urbanisme :

- Un appel d'offre a été envoyé début Juillet à plusieurs cabinets d'études pour la révision du PLU. Les critères de choix étant les compétences, les délais et le prix, c'est donc Monsieur ESTRANGIN qui a été choisi. Alain DE SANTINI rappelle que la modification du PLU est financée à plus de 90 %.
- Une palette de plusieurs couleurs est proposée au conseil pour les façades des futurs permis de construire déposés. Les couleurs plus foncées seront réservées pour les sous-bassement.

Le même travail est en cours pour le choix des tuiles.

- Concernant l'achat de l'ancien canal, le Canal de Gap propose de vendre 3€ le m². Joël BONNAFFOUX demande à Bernard VALLANTIN de faire le total de la superficie mais l'ensemble du conseil trouve le montant trop élevé.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Jean-Pierre BONNET qui fait le point sur les travaux :

- Pour la réalisation de la piste de skate entre le stade et la piste de BMX, un contact a été pris avec un bureau d'étude qui propose un prix de 22 000€ (prix dans le cadre du projet global). Un bastidon qui pratique se sport conseille un site en béton pour des questions de durée

dans le temps. La base sera faite par les employés communaux et la réalisation se fera à l'automne.

- En ce qui concerne le futur cimetière, les procédures administratives, de pré-études, de bornage définitif, le déplacement du réseau d'aspersion, accord de la DDASS et de la préfecture permettent de lancer l'appel d'offre.

Joël BONNAFFOUX précise que tout le cimetière ne sera pas aménagé. Seulement une allée par les « pleines terres » et une allée pour les caveaux, 2 axés et 2 portails. La subvention est de 56 000€.

- Les travaux de la Chapelle de Saint Pancrace se termineront fin septembre. L'entreprise a fait un travail propre et soigné.
- Pour les travaux de la crèche, les premiers ont été réalisés début Août. Une autre intervention est prévue en Septembre (commande de pièces en Italie).
- Les travaux demandés par les enseignants et le Directeur du groupe scolaire ont été réalisés par les employés communaux. De plus, les fenêtres d'une classe ont été changées.
- Dans le cadre du déneigement le Conseil Général met en vente du matériel réformé et notre commune a donc soumissionnée pour un véhicule de déneigement « type LATIL ».

Monsieur le Maire fait ensuite le point sur les rentrées scolaire :

- 310 et 315 élèves ont fait leur rentrée jeudi 3 septembre dans le groupe scolaire de la Tour. Une dizaine d'enfants devaient arriver à la Toussaint (livraison de la première tranche de l'OPAC), ce qui a modifié certaines classes.
- Au niveau du collège, 2 portes ouvertes ont permis à un grand nombre de visiteurs de découvrir cet ouvrage. Il accueille environ 320 élèves, un chiffre en augmentation par rapport à ce qui était prévu.

Bernard VALLANTIN demande combien d'élèves le collège peut accueillir. Joël BONNAFFOUX répond 400 élèves avec une capacité maximale prévue jusqu'à 500 élèves plus 70 personnes (professeurs et agents).

Pour l'utilisation du gymnase, monsieur le Maire attend une proposition du Conseil Général car plusieurs possibilités peuvent être envisagées tout en sachant que les attributions dépendent de la Communauté des communes mais Joël BONNAFFOUX va demander 50% pour la Bâtie-Neuve.

Le collège a permis 5 mutations. 2 Postes d'agents dont un de la commune et un de Charges. Le cuisinier est de Romette et 3 professeurs sont de la Bâtie-Neuve.

Joël BONNAFFOUX rappelle que tous les ouvriers qui ont participé à la construction du collège ont fait travailler les commerçants pendant plusieurs mois, notamment les restaurants.

Bernard VALLANTIN demande si les arbres qui figurent sur le plan seront plantés. Joël BONNAFFOUX répond qu'ils arrivent au mois d'octobre.

Jean-Philippe BREARD fait remarquer qu'il manque du filet sur un côté du terrain de sport extérieur.

Bernard VALLANTIN s'interroge sur la salle d'ordinateur qui se trouve au rez-de-chaussée et surtout au niveau de la route. Monsieur le Maire répond que le système de sécurité est adapté.

Sylvie SARRAZIN demande quand seront fait les trottoirs entre la mairie et le collège. Monsieur le Maire répond qu'ils ne seront pas faits dans l'immédiat car il faut faire les deux côtés.

Quelques infos :

Jean-Pierre BONNET rappelle que les limitations de vitesses ont changées sur la commune, en effet, le panneau de « la BATIE-NEUVE » se trouve désormais au niveau des Amouriers, pour la route du Sapet ; après les logements de l'OPH en direction de Chorges (limitation à 30). Pour les panneaux en direction des Casses et du Passage à niveau, ils seront déplacés de quelques mètres dans les prochains jours.

Concernant le sentier qui part du village et qui rejoint les Amouriers, Joël BONNAFFOUX a pris rendez-vous avec Monsieur DAVID qui accepte que le passage se fasse le long de son grillage. Une réunion est prévue le 09 septembre à 9h00 avec tous les propriétaires.

Alain DUBOS rappelle que le pont en Haut des Amouriers est à refaire.

Le public demande s'il est possible que le « Bari » soit piétonnier car beaucoup de personnes s'y promènent et fait également remarquer qu'une caravane et des tentes se sont installées le long de la voie ferrée. Monsieur le Maire répond que rendre le « Bari » piétonnier bloquerai le village mais que si la commune arrive à aboutir avec le SNCF, un sentier par-dessous pourra être envisagé. Par rapport à la caravane, un courrier va être envoyé pour leur demander de s'en aller.

Joël BONNAFFOUX informe le conseil qu'un snack à ouvert sur la place du village et qu'un marchand ambulant s'installera au niveau du collège et s'enlèvera tous les soirs.

Le public fait remarquer une augmentation de la « délinquance ». Monsieur le Maire répond que la gendarmerie est informée et qu'il a vu 3 gendarmes à pieds dans les rues du village un samedi soir à 23h30. Joël BONNAFFOUX rajoute que les voitures qui faisaient des courses au niveau des Aubins ont été arrêtées

Au sujet des chiens errants, la commune n'a pas de convention avec la SPA. Monsieur le Maire propose que l'on adhère à cette association sachant que la cotisation est de 1 300€/an. Le transport des chiens sera effectué par les employés communaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de travail à eu lieu en début de mois sur le projet avenir notamment celui de la Station d'Épuration. Un comparatif a été fait entre la station de type roseaux et le raccordement vers Gap. A ce jour, toujours pas de réponse de Gap (certainement à cause du diamètre des canalisations). Mais une décision doit être prise très rapidement. Un long débat s'enchaîne car les éléments sont concrets surtout du côté gapençais.

Jean-Pierre BONNET rappelle qu'il faut compter 5000€ pour chaque intervention sur la station actuelle et que dans les tableaux comparatifs, sont compris le ½ emploi ainsi que l'amortissement des frais d'entretien de la station roseau qu'il faudra réaliser dans 10 ans dans les 25 000€.

Alain GOYET demande s'il est possible de faire une réunion avec les cabinets d'études. Monsieur le Maire propose le 14 Septembre à 18h30.

Le public demande si les élèves du collège ont été pris en compte au niveau de la nouvelle station d'épuration. Joël BONNAFFOUX répond que les études ont démontrées que 400 élèves représentent 40 habitants (pas d'internat).

Délibérations :

- Avenant au contrat de concession de distribution de gaz, GRDT (Gaz Réseau de France), qui autorise Monsieur le Maire à signer la convention. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Les délibérations 2, 3, 4 et 6 sont reportées.
- Demande de subvention pour le réseau de transfert et élimination des eaux parasites. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Prolongation de la période de Marché jusqu'au 29/09/09. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Le Cabinet ESTRANGIN a été choisi pour la révision du PLU. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Consultation pour le choix d'un architecte pour l'extension du groupe scolaire avec une vue d'ensemble mais aussi avec l'intégration de la crèche. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Demande de remise gracieuse. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Indemnité pour le receveur de 668€. Le conseil approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

Sylvie SARRAZIN demande s'il serait possible d'arranger l'aire de jeu, du lotissement de l'Ayasse, pour faire un terrain de boules sur le côté. Bernard VALLANTIN et Joël BONNAFFOUX pensent que cette partie appartient au lotissement et nom à la commune mais une vérification va être faite avec les actes notariés.

Paul COLLETTE rappelle que les Amis de la Chapelle s'étaient proposés pour refaire un peu la deuxième tour. Joël BONNAFFOUX n'y voit aucun inconvénient.

Pour l'aménagement du rond-point du collège, Jean-Pierre BONNET propose de récupérer quelques blocs. Liliane ACHARD va demander une esquisse auprès de la personne qu'elle avait contactée.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire

Joël BONNAFFOUX

La Secrétaire

Mylène SEIMANDO